



MÉMOIRE

déposé
À la Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois

par
la Conférence régionale des éluEs
du Bas-Saint-Laurent

Rimouski, mai 2007

Table des matières

Introduction	3
L'innovation	3
La transformation alimentaire	5
La ruralité et le développement régional	6
La formation	7
Conclusion	8

Introduction

Dans un premier temps, nous souhaitons, aux membres de la Commission, la bienvenue dans notre région. Soyez assurés que nous accueillons très positivement la mise en place de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Au cours des dernières années, cette industrie a eu à faire face à de nombreux enjeux : la protection de l'environnement, l'ouverture des marchés, la libéralisation des règles du commerce, l'accroissement de la concurrence et la cohabitation avec les populations rurales.

L'industrie bioalimentaire regroupe au Bas-Saint-Laurent des secteurs d'activités essentielles au maintien de la vitalité économique et sociale de la région. Plus de 20 % des emplois de la région proviennent de ce secteur d'activité qui compte 3700 entreprises réparties comme suit :

Secteur	Nombre d'entreprises
Production	2 242
Transformation	118
Commerce de gros	138
Commerce de détail	468

Plusieurs thématiques sont soulevées dans le document de consultation. La Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent est interpellée principalement par les thèmes suivants :

- *L'innovation*
- *La transformation alimentaire*
- *La ruralité et le développement régional*
- *La formation*
- *La relève*

L'innovation

Afin de supporter son développement, la région doit miser sur la croissance des entreprises dans les secteurs traditionnels et émergents, les aider à maintenir leur compétitivité, soutenir leur expansion et faciliter l'innovation. Par innovation, on entend ici le fait d'utiliser de nouveaux procédés ou de lancer de nouveaux biens ou services. L'innovation doit demeurer un défi pour la région puisque son avenir économique en dépend.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le secteur de la transformation alimentaire est considéré comme de faible technicité (0,4 %) c'est-à-dire que ce secteur n'accorde pas un pourcentage important de ces revenus à la R&D. Les établissements de

grande taille (200 employés et plus) sont plus enclins à investir dans l'innovation que les petits. Les petits établissements sont souvent moins disposés à courir des risques que les grands. De plus, les ressources financières et humaines des établissements de petite taille sont plus susceptibles d'être limitées, ce qui restreint leur capacité d'investir davantage dans des activités d'innovation. La conception d'un produit ou d'un procédé novateur peut être coûteuse, longue et risquée, et la capacité de tirer avantage d'une innovation est un aspect majeur de la décision d'innover.

Au Bas-Saint-Laurent, la majorité des 118 entreprises de transformation ont moins de 20 employés. Elles n'ont pas les ressources humaines et financières pour contribuer au développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies. Pour le faire, elles doivent être supportées. Les crédits d'impôt actuels ne couvrent pas l'amélioration et le développement de nouveaux produits. Au cours des cinq dernières années, les intervenants du Bas-Saint-Laurent se sont assurés que les entreprises de la région aient accès à l'expertise nécessaire. C'est dans ce contexte que la région a supporté l'implantation d'un incubateur d'entreprises en transformation alimentaire à La Pocatière et d'un centre d'expertise et de transfert technologique en acériculture (CETTA) à Pohénégamook. Le défi de ces organisations est d'assurer l'autofinancement de leur opération. Comme il a été précisé plus haut, leur clientèle cible est composée majoritairement de petites entreprises qui ont des moyens financiers limités.

Recommandations :

Supporter les entreprises dans le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

- Le Fonds de diversification économique, géré par la CRÉ Bas-Saint-Laurent, répondait à ces besoins. Il a investi plus de 6,5 M\$ dans 91 projets dont 14 provenaient de l'industrie agroalimentaire. Malheureusement, il n'y a plus de fonds disponible depuis plus de 2 ans. Il est primordial que la région ait accès à ce type de Fonds.
- Mettre en place une mesure fiscale pour supporter le développement de nouveaux produits.

Supporter financièrement les centres de recherche et d'expertise de la région. Ces organismes, de par la nature de leur mission, ne peuvent atteindre l'autofinancement. La stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation du gouvernement du Québec devrait être mise à contribution.

Maintenir des équipes de conseillers agroalimentaires spécialisés au sein des directions régionales. Ces conseillers permettent non seulement de supporter le développement régional en appuyant techniquement des démarches, mais ils jouent aussi un rôle de spécialistes

régionaux et agents de changement en réalisant des essais et des expérimentations en agriculture.

La transformation alimentaire

La transformation des produits agroalimentaires a beaucoup progressé dans la région au cours des dernières années et représente un secteur d'activités fort prometteur où il faut continuer de mettre des énergies. À titre d'exemple, on a qu'à penser au projet Natur'BOEUF qui a un effet structurant sur toute la région puisque les productions de fourrage, d'abattage, de transformation et de mise en marché sont toutes assurées par des entreprises du Bas-Saint-Laurent. L'implantation de l'entreprise DECACER à Ville Dégelis qui fait la transformation des produits de l'érable en est un autre exemple. L'arrivée prochaine d'un centre de découpe de viande ovine et bovine aura également un effet structurant sur l'économie du Bas-Saint-Laurent.

Cependant, il est essentiel que les activités de transformation et de production soient accompagnées d'un support à la commercialisation. En effet, malgré un engouement de plus en plus marqué pour les produits agroalimentaires régionaux, spécifiques ou de niche, les producteurs et les transformateurs n'ont pas suffisamment d'occasions de présenter leurs produits régionaux aux détaillants ainsi qu'aux restaurateurs. On doit également mentionner les difficultés d'accès des produits agroalimentaires régionaux aux grands réseaux de distribution.

De plus, dans les régions ressources, les entreprises de transformation doivent surmonter des difficultés spécifiques telles que l'éloignement des marchés, un accès plus limité aux services, aux fournisseurs et aux réseaux de distribution ainsi que l'attrait exercé sur la main-d'œuvre potentielle par les grands centres. Également, les données socio-économiques des régions ressources mettent en évidence le clivage entre ces régions et le reste du Québec. Ainsi, il ne faut pas perdre de vue qu'en soutenant les entreprises des régions ressources, l'État vise avant tout le renforcement socio-économique de ces régions.

Recommandations :

Maintenir et prolonger le crédit d'impôt remboursable sur les activités de transformation dans les régions ressources.

Recapitaliser le programme d'appui à la transformation pour les PME qui était sous la responsabilité du MAPAQ.

Supporter financièrement (capital de risque, prêt, etc.) l'implantation de nouvelles entreprises en transformation agroalimentaire. Le financement des entreprises en régions ressources est particulièrement difficile. Le capital de risque destiné au démarrage est peu présent.

Supporter la commercialisation des produits régionaux :

- Mettre à la disposition des entreprises des ressources humaines ayant l'expertise

nécessaire pour les soutenir dans leur démarche de mise en marché;

- Mettre en place des programmes d'aide financière afin de supporter des activités de promotion des produits régionaux sur les marchés québécois et national.

La ruralité et le développement régional

Sur le plan économique, il existe de grandes disparités entre les régions ressources et les autres régions du Québec. À l'intérieur de la région du Bas-Saint-Laurent qui fait partie des régions ressources, il existe également de grandes disparités entre les municipalités urbaines et rurales.

Au cours des dernières années, nous avons pu constater que la création d'emplois s'est concentrée dans les villes de La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane et les municipalités limitrophes à ces villes. Ces dernières possèdent des institutions d'enseignement post secondaires, des carrefours de la nouvelle économie et des entreprises innovantes. Elles possèdent une économie diversifiée. Chacune se positionne dans des créneaux d'activité précis et porteurs. Les autres villes et les municipalités rurales de la région connaissent un déclin important de leur population. Elles possèdent pour la plupart, une économie très peu diversifiée basée sur les ressources naturelles soit la forêt et l'agriculture. Les politiques destinées aux régions ressources doivent tenir compte de cette réalité si nous voulons assurer l'occupation dynamique du territoire.

Recommandations :

Moduler les programmes d'aide financière, tous ministères confondus, en fonction des problématiques rencontrées par les villes et municipalités rurales afin que ces dernières puissent être en mesure de supporter leur développement;

Mettre en place des accommodements financiers facilitant le transfert de fermes. Ce point est primordial pour assurer la vitalité des municipalités rurales.

La formation

La région doit poursuivre ses efforts afin d'encourager les individus à développer leur potentiel, de favoriser la participation sociale, de diffuser des connaissances, de freiner l'abandon scolaire et d'agir sur la diversification des choix professionnels des personnes.

Il faut poursuivre les efforts pour agir sur la réussite éducative, facteur-clé de l'épanouissement des personnes aux plans économique et social. Toutefois, compte tenu des baisses de clientèle, le défi réside dans le maintien d'une offre de formation la plus complète possible qui garantit, à l'échelle régionale, l'accessibilité de l'offre à toutes les clientèles.

Il est essentiel d'accroître le développement des compétences et la disponibilité de la main-d'œuvre dans tous les secteurs qui sont porteurs pour la région.

Recommandations :

Identifier les besoins en formation des entreprises agricoles, de transformation et des établissements du réseau HRI.

Développer des offres de formation répondant aux besoins des entreprises.

Appuyer les initiatives de formation spécialisée en agriculture, en transformation et pour le réseau HRI.

La relève

Le manque de relève agricole est très préoccupant. Il n'est pas évident d'intéresser les jeunes à cette profession. C'est un métier méconnu qui a beaucoup évolué. Il ne s'agit plus d'un métier surtout manuel. Les technologies ont énormément évolué et il est maintenant essentiel de connaître les différents outils de planification mis à la disposition des agriculteurs. D'ailleurs, selon madame Martien Mercier, première vice-présidente générale de l'UPA et présidente d'Agri-carrières, le comité sectoriel de la main-d'œuvre agricole, actuellement, 50 % des nouveaux exploitants détiennent un diplôme professionnel, collégial ou même universitaire dans une discipline liée à l'agriculture.

Recommandations :

Promouvoir les professions liées à l'agriculture;

Supporter financièrement les organismes de support à la relève agricole.

Conclusion

Nous vous remercions de l'attention que vous nous avez accordée. Nous espérons que la commission dans ces différentes recommandations tiendra compte des spécificités des régions ressources et des municipalités rurales qui les composent.

Le défi majeur des régions ressources est de diversifier leur économie. L'industrie agroalimentaire offre un fort potentiel de développement. Ce développement pourra se faire par la réalisation de projets novateurs, par le relèvement du niveau d'entrepreneuriat et par la création et l'expansion des entreprises. Il devra se faire dans une perspective de développement durable.

D'ailleurs, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent a intégré le principe de développement durable dans son plan quinquennal de développement 2007-2012 et elle a invité tous ses partenaires à y adhérer pour réaliser, ensemble, des actions structurantes qui répondront aux besoins exprimés par les citoyennes et les citoyens.

En intégrant ce principe au plan quinquennal de développement, il faut comprendre que la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent s'engage dans un long processus qui fait appel à des changements de mentalité et à des changements dans la façon de faire. Il faut également comprendre qu'elle aura la responsabilité d'instaurer un mécanisme où les ententes, les programmes et les projets devront être analysés à travers le prisme du développement durable alliant développement économique, développement social et protection de l'environnement.